



MON VILLAGE
URBAIN



Lundi 27 juin 2022

BÈGLES SUPPRIME LA PUBLICITÉ EN CENTRE-VILLE

Dès les prochains jours, les panneaux d'affichage municipaux présents en centre-ville ne contiendront plus de publicité. Dans le centre-ville, le mobilier urbain affichera uniquement de l'information locale publique et d'intérêt général.

À l'occasion du renouvellement de son marché de mobilier urbain d'information, la Ville de Bègles adopte une nouvelle stratégie d'information municipale.

DE L'AFFICHAGE AU CŒUR DES QUARTIERS

Depuis le 27 juin, 50 planimètres d'affichage 2m² sont en cours d'installation sur la ville, et notamment au cœur des quartiers afin de renforcer l'information des habitants. 2 colonnes d'affichage culturel et 5 panneaux digitaux viendront compléter ces mobiliers urbains.

À travers cette nouvelle stratégie, la Ville entend développer le rayonnement de l'information municipale en assurant une couverture homogène du territoire.

UNE PUBLICITÉ ENCADRÉE

La publicité est désormais concentrée sur les principaux axes périphériques et la zone commerciale Rives d'Arcins. Elle est encadrée par une charte afin qu'elle ne présente pas de caractère sexiste et discriminatoire et soit adaptée à son environnement (écoles, lieux de culte...).

UN NOUVEAU SERVICE AUX ASSOCIATIONS

Fin août, 4 vitrines d'affichage seront mises à disposition des associations, permettant ainsi de leur proposer un nouveau service pour accroître la visibilité de leurs actions auprès de la population.

UNE MEILLEURE INFORMATION DES HABITANTS

Pour communiquer sur des événements majeurs, la Ville a désormais la possibilité de réaliser, chaque année, 3 campagnes de 450 affiches sur le territoire aquitain et/ou girondin.

DES MOBILIERS ÉCONOMES EN ÉNERGIE

La consommation électrique du mobilier est maîtrisée avec, par exemple, la mise en place de solutions d'éclairage autonome, des compléments par panneaux solaires. À Bègles, l'ensemble de l'éclairage public - y compris celui des mobiliers urbains d'affichage, est éteint de 1h30 à 5h du matin.

UNE REDEVANCE ANNUELLE POUR LA VILLE

Enfin, ces nouveaux termes du marché permettent à la Ville d'accroître la performance économique du contrat en percevant une redevance annuelle estimée à 100 000 €. Elle est constituée d'un montant fixe égal à 500 € par an par mobilier d'affichage municipal publicitaire ; d'un montant fixe égal à 1 000 € par an par panneau digital de 2 m² ; et d'un montant variable dépendant du chiffre d'affaires réalisé. Ce marché public a été attribué à la société CDA Publimédia pour 12 ans.